

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM SAINT MARTIN AGENCE DE MARIGOT 9 RUE DE LA REPUBLIQUE 97150 ST MARTIN
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme XUE Mariela, gérant de la société 4 KINGS & 88 DRAGONS MARKET, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe C O LOCADRESS 8 LE COLIBRI 5 RUE DU GENERAL DE GAULLE 97150 ST MARTIN, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	XUE Mariela blanquilla dr 3 Lower princess quarter Sint Maarten
Nombre de parts	70
Montant versé	700 €
2e associé	XUE Jingxin blanquilla dr 3 Lower princess quarter Sint Maarten
Nombre de parts	30
Montant versé	300 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 décembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CAGAN Josette
CHARGÉE DE COMPTE

JST06

lu et approuvé XUE JINGXIN
lu et approuvé MARIELA XUE

Josette CAGAN
Chargée d'affaires
Crédit Mutuel
SAINT-MARTIN

